



Divcé en algérie marié tjr en france sans avoir mes papiers

Par **benhissen**, le **26/08/2009** à **02:38**

Bonjour, je me suis marié en algérie en septembre 2008 avec ma cousine française d'origine algérienne dès que elle a eu le livret de famille français de nante j'ai fait la demande de visa et je suis monté en france a la première semaine de mon arrivé en france elle a changé elle faisait tous le temps la tête et la deuxième semaine elle me dit qu'elle m'a aimé plus et que je dois me dégager de chez elle effectivement j'ai pris mes bagages et je suis parti car comme son ex marié s'est remarié avec sa cousine et bain elle a fait pareil car elle s'est marié avec moi par vengeance et c'est moi qui est victime dans cette affaire elle a fait le divorce en algérie et j'ai le jugement de divorce et la je suis resté sans papiers en france car mon visa est expiré et la question que je pose c'est comment faire la procédure de divorce en france et comme j'ai pas les papiers j'ai le droit a rien aidez moi svp

Par **SABS**, le **15/09/2009** à **15:10**

SLT ,

je suis desolé pour toi, mais je crois que tu ne peux pas avoir les papiers mais renseigne toi auprès de l'assistante sociale ou d'un avocat le plus tôt possible car si ton visa expire tu te retrouves en situation irrégulière pour voir si elle n'a pas retranscrit le divorce à nante